

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le Jeudi 6 Mars 25 à 5 heures 00

Observations de M<sup>(1)</sup>

Un di 24 Mars 2025 - 6<sup>em</sup> permanence 9h

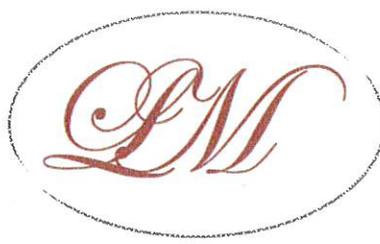
④ Monsieur et Madame LAMARTIE sollicitent la suppression de la zone humide sur les parcelles cadastrées AB93 et AB96 car cette identification est adhéte au vu des textes applicables. (arrêté 24/06/2008 et loi

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent

n° 2019 773 du 24 juillet 2009.  
Pièces jointes : arrêté de m<sup>o</sup> LAPLACE  
+ rapport REAUS.

*[Signature]*  
Aurélien

Commissaire Enquêteur  
Maïron THENET



CABINET LAPLACE AVOCAT

---

**Madame le commissaire enquêteur  
Marion THENET**

*Remise en main propre en mairie de  
MESSANGES le 24 mars 2025*

**Monsieur le Président de MACS**

**LRAR °1A 216 106 5464 3**

DAX, le 21 mars 2025

Nos réf. : 20230103 - M ET MME LAMOLIATE ACCOMPAGNEMENT  
Vos ref : Modification n°4 du PLUI

Monsieur le Président, Cher Monsieur,  
Madame le commissaire enquêteur, Chère Madame,

Je vous sollicite en qualité de Conseil de Monsieur et Madame LAMOLIATE, propriétaires d'une parcelle cadastrée section AB 93 sur le territoire de la commune de MESSANGES, dans le cadre de la modification n°4 du PLUI de MACS.

Cette modification a été prescrite par arrêté du Président de MACS du 11 juillet 2024.

Elle a notamment pour objet de :

- Adapter les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'évolution des projets et des besoins ;
- Renforcer les obligations de production de logements sociaux en zone Urbaine et A Urbaniser ;
- Faire évoluer les règles de mixité des fonctions en zone Urbaine ;
- Renforcer les protections relatives au paysage, à l'environnement et au patrimoine architectural ;
- Améliorer la prise en compte des risques naturels ;

Actuellement le PLUI de MACS identifie une zone humide sur la parcelle de mes mandants.

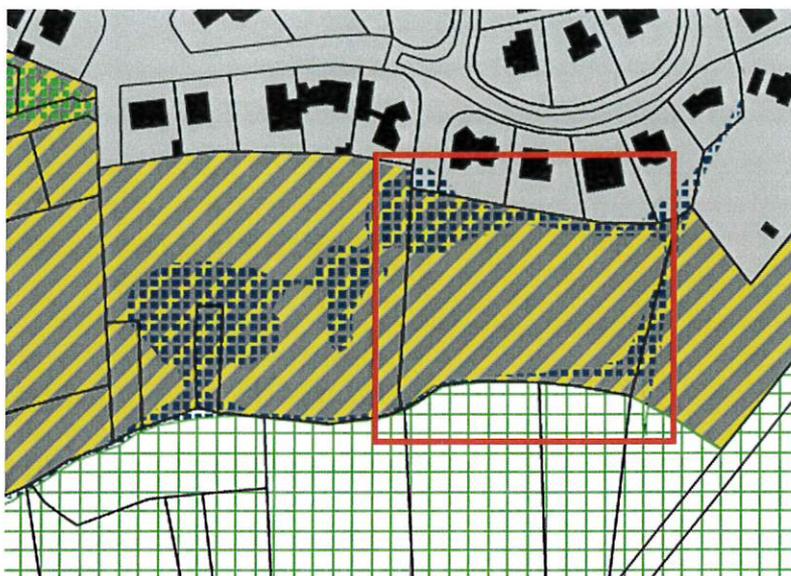
**LAPLACE AVOCAT**

Avocat au barreau de Dax - 20 rue des Fusillés - 40 100 DAX - 06.64.10.63.60 - [mlaplace@laplaceavocat.fr](mailto:mlaplace@laplaceavocat.fr)

[www.laplaceavocat.com](http://www.laplaceavocat.com)

SIRET - 830 486 809 00049

Il ne sera tenu compte que des instructions écrites



Extrait du PLUI actuel

Monsieur et Madame LAMOLIATE estiment que cette identification est aujourd'hui obsolète.

Ils souhaitent donc profiter de la procédure en cours pour intervenir sur cette classification.

Ils ont ainsi mandaté le bureau d'étude environnementale REALYS afin de réaliser un diagnostic zone humide, conformément aux textes applicables en la matière à savoir l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009) qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'Environnement.

L'étude a été réalisée sur la partie Nord de la parcelle sur une superficie de 1160 m<sup>2</sup>.



Figure 1 : Localisation du site d'étude au niveau de l'OAP

Ont été effectués des sondages des sols ainsi que des relevés de flore.

- **Sur les sols**, il ressort du diagnostic que « *Les sondages réalisés ont mis en évidence un sol sableux sur l'ensemble de la profondeur sur la totalité du site* ».

Le diagnostic révèle également que « *Le site n'est pas référencé au niveau des zonages « zone humide », « zone humide d'importance majeure » et zonage « milieux potentiellement humides » d'après le site [geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr](http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr)* ».

Ou encore que la parcelle est en dehors du zonage référencé comme « *Milieux potentiellement humides* ».

Enfin, en appliquant la règle générale en application de :

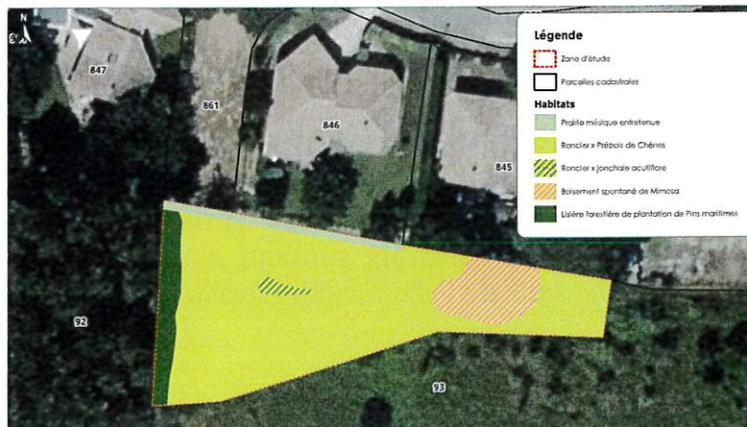
- l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 et de la circulaire du 18 janvier 2010 sur la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement,
- et de la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 « portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement »,

Le diagnostic révèle que « **aucune zone humide basé sur le critère pédologique n'a été identifiée sur le terrain** ».

\*\*\*

- **S'agissant de la flore**, il en a été répertorié sur le site et le rapport indique que « *deux espèces indicatrices de zone humide sont présentes au sein du périmètre d'étude : le **Jonc acutiflore** et le **Roseau commun*** ».

Le diagnostic conclut que « *Ces espèces ne représentent pas plus de 50 % de recouvrement cumulé sur les milieux 2 et 3. Ainsi, leur recouvrement ne permet pas de classer cet habitat comme humide au sens de la réglementation en vigueur. Toutefois, pour valider le caractère non humide du milieu 3, il est recommandé de réaliser une seconde visite en mai afin de confirmer le pourcentage de recouvrement du **Jonc acutiflore*** ».



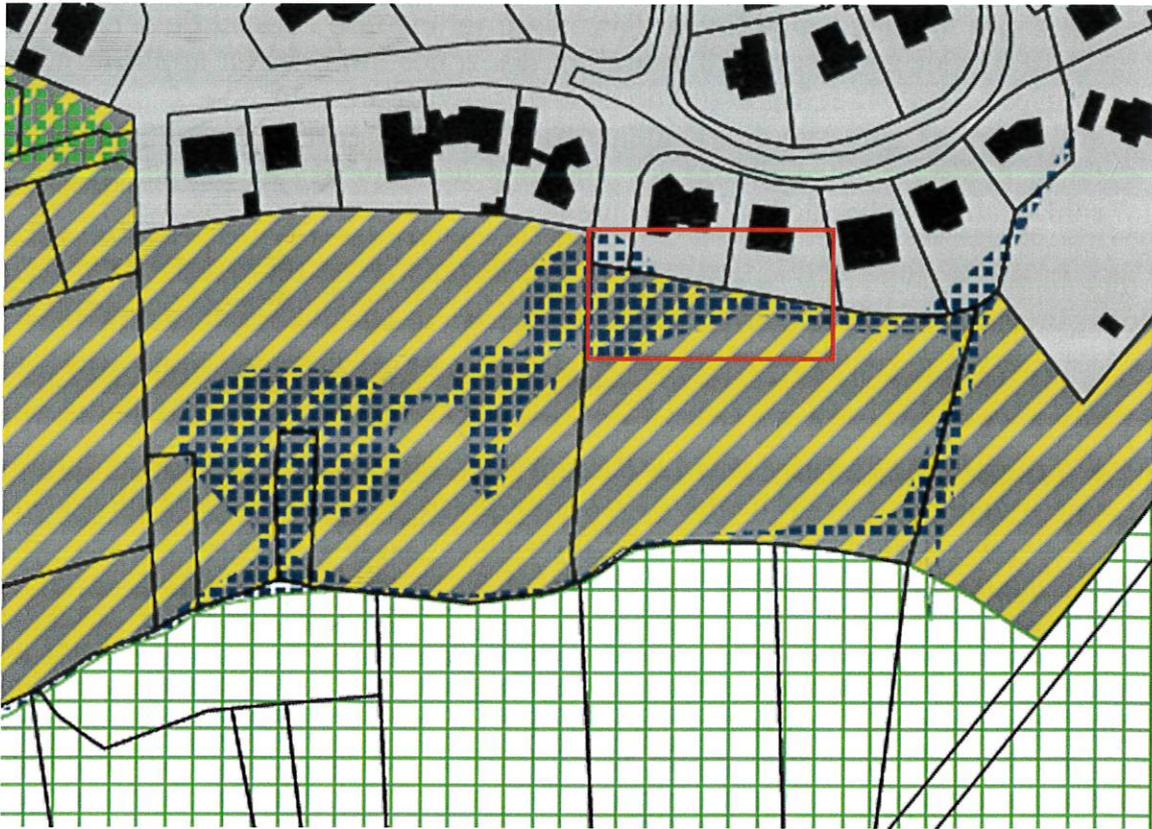
Ainsi au niveau de la flore également, les relevés ne permettent pas de classer la zone comme zone humide au sens des textes applicables.

Si une réticence devait persister s'agissant du milieu 3, elle ne concerne qu'une petite partie de la parcelle (partie rayée bleu ci-dessus).

\*\*\*

Sur le fondement des développements ci-dessus et surtout du diagnostic du bureau d'étude REALYS ci-joint, Monsieur et Madame LAMOLIATE présentent donc une demande officielle de suppression de l'identification en tant que « zone humide » des 1.160 m<sup>2</sup> ayant fait l'objet de l'étude.

Cette demande s'étend également sur la partie identifiée « zone humide » sur la parcelle au Nord, à savoir la parcelle cadastrée section AB 861.



Le bureau d'étude n'a pas pu réaliser d'opérations sur cette parcelle car Monsieur et Madame LAMOLIATE n'en sont pas les propriétaires et n'ont donc pas le pouvoir de mandater la société pour intervenir sur cette partie.

Néanmoins, au vu de l'état de cette partie de parcelle, qui est un espace vert entretenu, il est certain que les résultats seraient a minima identique si ce n'est encore plus radicaux dans le sens de l'absence de caractères d'une zone humide.



Je vous remercie par avance pour le temps que vous accorderez à la présente demande et vous prie de croire, Monsieur le Président, Cher Monsieur, Madame le commissaire enquêteur, Chère Madame, en l'expression de mes sentiments dévoués.

Mélanie LAPLACE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LM', written over the printed name.

PJ : rapport REALYS





# REALYS

ENVIRONNEMENT

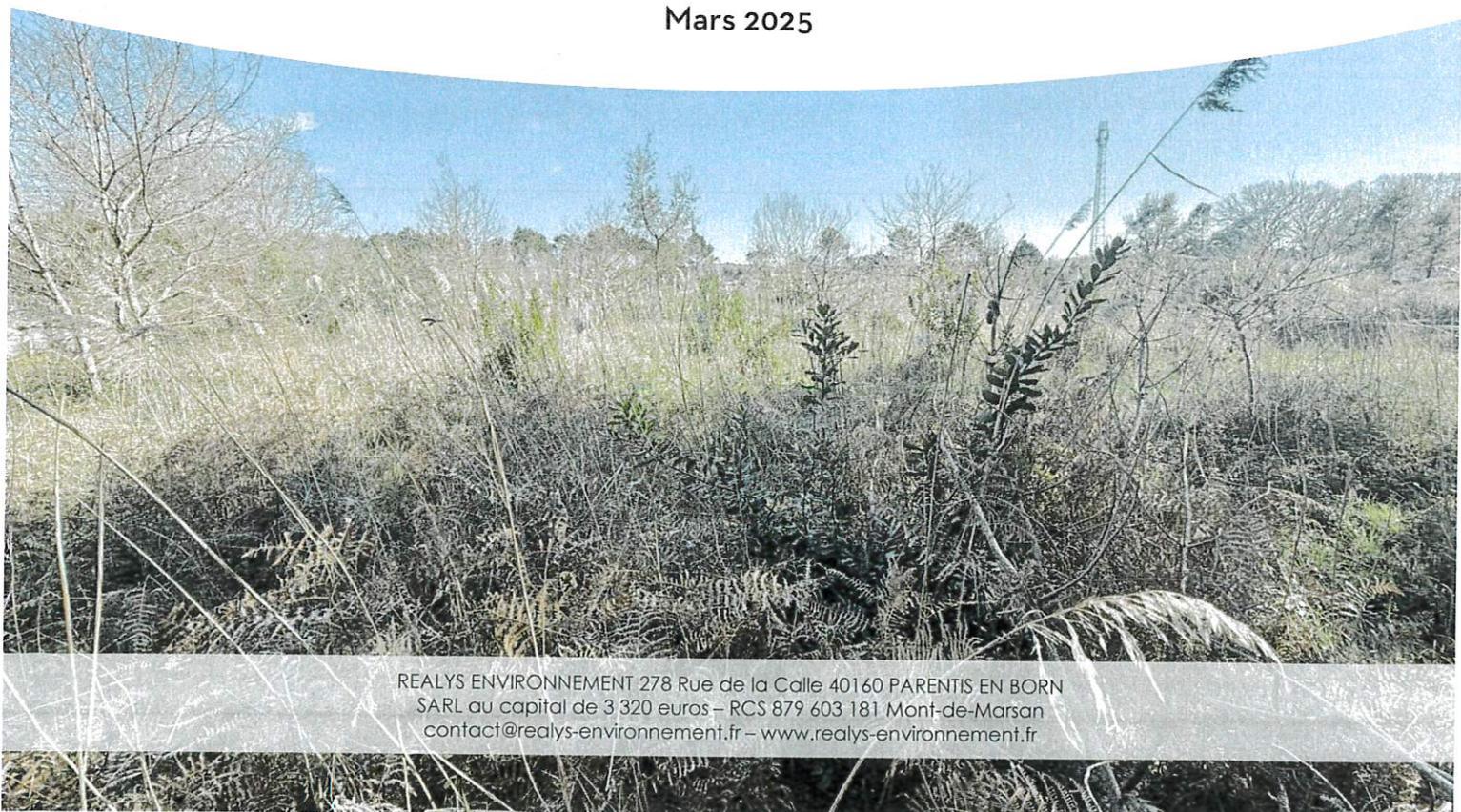
Mme LAMOLIATE Anne-Marie  
40 660 MESSANGES

**Diagnostic Zone humide**

---

**Commune de MESSANGES (40)**

Mars 2025



# Références de dossier

<b>Etude</b>	<b>Diagnostic Zone humide</b> Commune de Messanges (40)
<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Mme Anne-Marie LAMOLIATE</b> 40 660 MESSANGES
<b>Prestataire</b>	<b>REALYS Environnement</b> 278 Rue de la Calle 40160 Parentis-en-Born  Tél. 09 84 42 42 00
<b>Auteurs de l'étude</b>	Loïc FASAN, Cogérant, écologue Guillem MOUSSARD, Cogérant, hydro pédologue
<b>Date de remise</b>	19 Mars 2025

## SOMMAIRE

---

<b>1.</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>5</b>
<b>2.</b>	<b>LOCALISATION GEOGRAPHIQUE.....</b>	<b>5</b>
<b>3.</b>	<b>CONTEXTE HYDROPEDOLOGIQUE .....</b>	<b>8</b>
3.1.	Prospection terrain.....	8
3.2.	Description des sols.....	9
3.3.	Zones humides référencées.....	10
3.4.	Zone humide - Critère pédologique.....	12
<b>4.</b>	<b>DIAGNOSTIC FLORISTIQUE .....</b>	<b>15</b>
4.1.	Espèces floristiques.....	20
4.2.	Zone humide - Critère floristique .....	22
<b>5.</b>	<b>SYNTHESE ZONES HUMIDES.....</b>	<b>23</b>
<b>6.</b>	<b>CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN.....</b>	<b>23</b>
	<b>Annexe .....</b>	<b>24</b>

## LISTE DES PLANCHES

---

Planches 1a et 1b – Localisation géographique .....	6
Planche 2 – Cartographie des habitats .....	19

## LISTE DES FIGURES

---

Figure 1 : Localisation des sondages .....	8
Figure 2 : Milieux potentiellement humides.....	11
Figure 3 : Réaction positive au test de colorimétrie : Horizon réductique .....	12
Figure 4 : Horizons rédoxiques.....	12

## LISTE DES TABLEAUX

---

Tableau 1 : Relevé des profondeurs de nappe et de traits hydromorphiques.....	10
Tableau 2 : Classes d'hydromorphies issus du GEPPA 1981 (modifié).....	13
Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site .....	16
Tableau 4 : Flore répertoriée sur le site .....	20
Tableau 7 : Calendrier d'inventaire .....	23

## LISTE DES ANNEXES

---

Annexe 1 Synthèse profils pédologiques

# 1. Préambule

Mme Anne-Marie LAMOLIATE a mandaté la Société REALYS ENVIRONNEMENT pour réaliser une étude visant à établir un diagnostic Zone humide sur une parcelle lui appartenant de 1 160 m<sup>2</sup>.

L'étude a été conduite en plusieurs étapes :

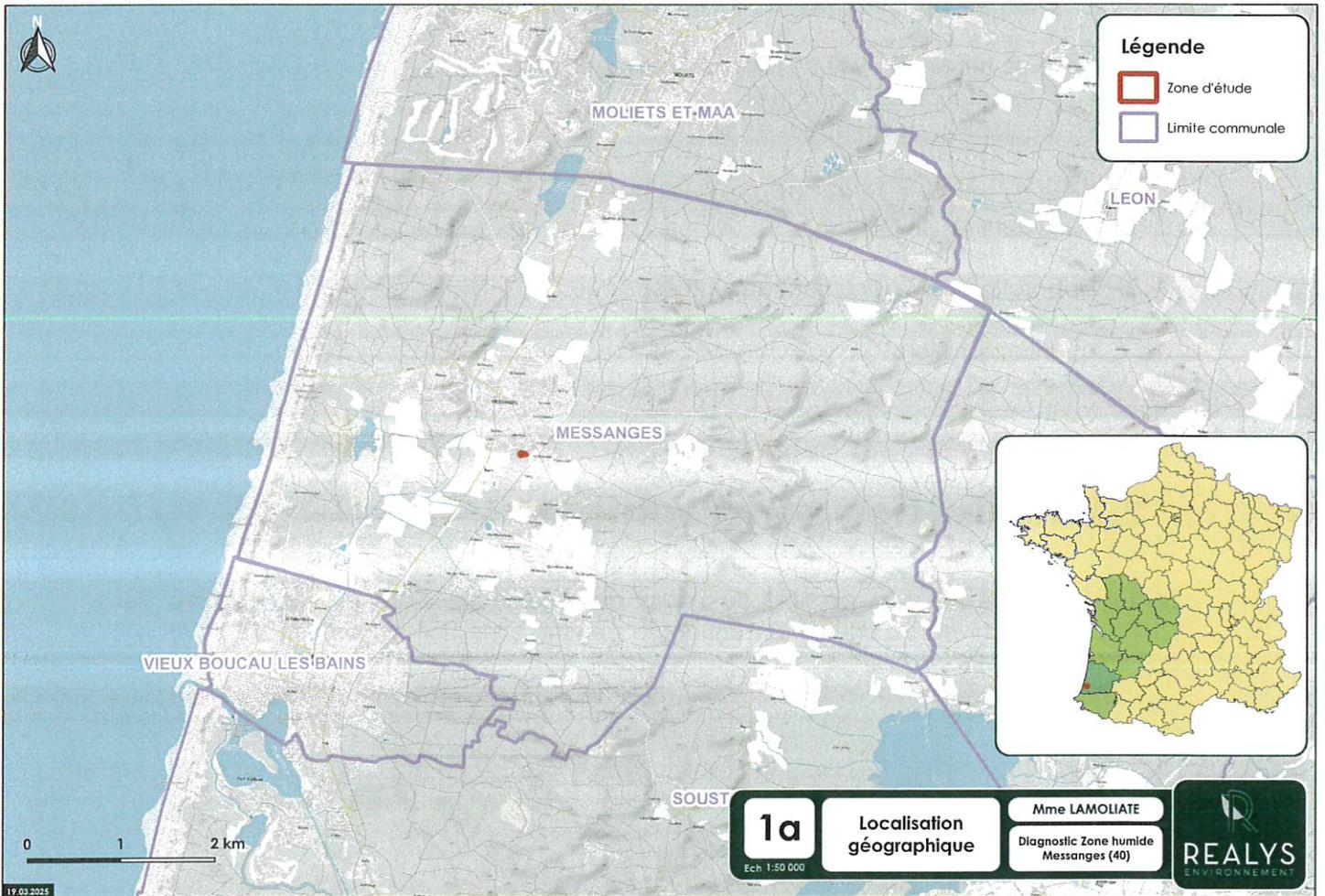
- ▶ Contact :
  - Notification de la mission ;
  - Collecte des données (PLUi, OAP, ...) ;
  - Délimitation par le Maître d'ouvrage du périmètre d'étude.
  
- ▶ Visite de terrain le 17/03/2025 par un hydro pédologue :
  - Implantation des sondages ;
  - Réalisation de sondages de sol.
  
- ▶ Visite de terrain le 17/03/2025 par un Ecologue :
  - Diagnostic floristique.
  
- ▶ Elaboration d'un document de synthèse :
  - Résultats ;
  - Interprétation.

## 2. Localisation géographique

La zone d'étude se situe au Sud du bourg de Messanges, dans le département des Landes (40), au niveau d'une zone considérée comme zone humide au titre de l'OAP n°2 du PLUi de la MACS.



Figure 1 : Localisation du site d'étude au niveau de l'OAP



**Légende**

-  Zone d'étude
-  Limite communale



**1a**

**Localisation géographique**

Mme LAMOLIATE

Diagnostic Zone humide Messanges (40)





1b

1:6 000

Localisation géographique

Mme LAMOLIATE

Diagnostic zone humide  
Messanges (40)



Légende

 Zone d'étude

0 100 200 m

## 3. Contexte hydro-pédologique

↳ Source : Investigation de terrain, Realys Environnement, 17/03/2025

### 3.1. Prospection terrain

#### 3.1.1. Objectif

Une étude hydro-pédologique a été menée le 17/03/2025. Cette étude permet d'appréhender la nature du sol et donc de déterminer la présence de zone humide à partir du critère pédologique.

#### 3.1.2. Implantation des sondages

Les observations de sol ont été faites en profondeur à la faveur de sondages :

- ▶ 8 sondages à la tarière manuelle.

L'implantation des sondages a été réalisée sur le terrain en fonction de la topographie, du couvert végétal et de l'accès.

Ces sondages sont localisés sur la figure cartographique ci-après.



Figure 2 : Localisation des sondages

## 3.2. Description des sols

La description des sols est réalisée à partir des sondages effectués sur le terrain le 17/03/2025.

### 3.2.1. Contexte d'intervention

La date d'intervention (mars) est en théorie située en période de Hautes Eaux de nappe.

L'analyse de la pluviométrie relevée à la station météorologique la plus proche (Capbreton) permet de déterminer que le cumul pluviométrique sur l'année 2024 est 1 127,5 mm et 215,3 mm en 2025 (du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 17 mars)

D'après l'analyse de ces données pluviométriques, le niveau de la nappe relevé peut être considéré comme un niveau normal de nappe Hautes Eaux.

### 3.2.2. Nature des sols

Les sondages réalisés ont mis en évidence un sol sableux sur l'ensemble de la profondeur sur la totalité du site.

De manière générale, l'arrêt de réalisation de l'ensemble des sondages est soit volontaire (profondeur à atteindre si possible prescrite par la Circulaire du 18/01/10 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement) soit dû à la présence de la nappe.

**De manière générale, les sols rencontrés sur ce site sont des ARENOSOLS (référentiel pédologique de 2008).**

Les ARENOSOLS sont des sols sableux, sur au moins 120 cm d'épaisseur. Très perméable, ces sols sont assez peu différenciés (textures et couleurs très proches).

La description détaillée des sondages est disponible en annexe.

### 3.2.3. Hydromorphie, présence de nappe

La hauteur de la nappe a été révélée lors de la prospection sur le terrain.

Tableau 1 : Relevé des profondeurs de nappe et de traits hydromorphiques

Référence test	Résultats			
	Venue d'eau (m/TN)	Traits hydromorphiques (m/TN)	Profondeur sondage (m/TN)	Classement GEPPA*
S1	-0,75	/	-1,00	NC**
S2	-0,72	/	-1,05	NC**
S3	-0,67	/	-0,95	NC**
S4	-0,68	-0,40	-0,95	IVd
S5	-0,63	/	-1,10	NC**
S6	-0,64	/	-0,90	NC
S7	-0,60	/	-0,90	NC**
S8	-0,67	-0,48	-0,95	IVd

\* : Les catégories IV.d et supérieures sont considérées comme des sols de zone humide

\*\* : Non classé GEPPA

### 3.2.4. Synthèse

- ▶ Sol de texture sableuse
- ▶ Présence de traits hydromorphiques à -0,40 m/TN (S4) et -0,48 m/TN (S8),
- ▶ Présence de la nappe le 17/03/2025 entre -0,60 et -0,75 m/TN.

## 3.3. Zones humides référencées

Le site n'est pas référencé au niveau des zonages « zone humide », « zone humide d'importance majeure » et zonage « milieux potentiellement humides » d'après le site [geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr](http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr).

- ▶ Zonage « **zone humide** » : donnée géographique multipartenariale « zones humides » présente un inventaire (non exhaustif) des zones humides (ou potentiellement humides dans certains cas) sur l'ensemble des bassins hydrographiques Adour-Garonne, Loire-Bretagne, Seine-Normandie et Artois-Picardie, au cas par cas, sur d'autres parties du territoire selon la disponibilité des données et la volonté des acteurs.
- ▶ Zonage « **milieux potentiellement humides** » : ce zonage modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.
- ▶ Zonage « **zone humide d'importance majeure** » - Octobre 2004 : L'Observatoire National des Zones Humides porte sur 152 zones humides d'importance majeure se répartissant en 4 types (littoral atlantique, de la Manche et de la mer du Nord, littoral méditerranéen, vallées alluviales, plaines intérieures), auxquelles s'ajoutent 52 massifs à tourbières (dont le périmètre a été précisé en 2005). Ces zones correspondent à des périmètres d'observation composés en majorité de milieux humides. Elles ont été choisies initialement pour leur caractère représentatif des différents types écologiques de zones humides présents sur le territoire métropolitain, et des différents usages socio-économiques et problématiques les concernant.

### 3.3.1. Milieux potentiellement humides

La figure cartographique présentée ci-après permet de localiser la zone d'étude par rapport au zonage « Milieux potentiellement humides ».

Celle-ci est bien située en dehors du zonage référencé.

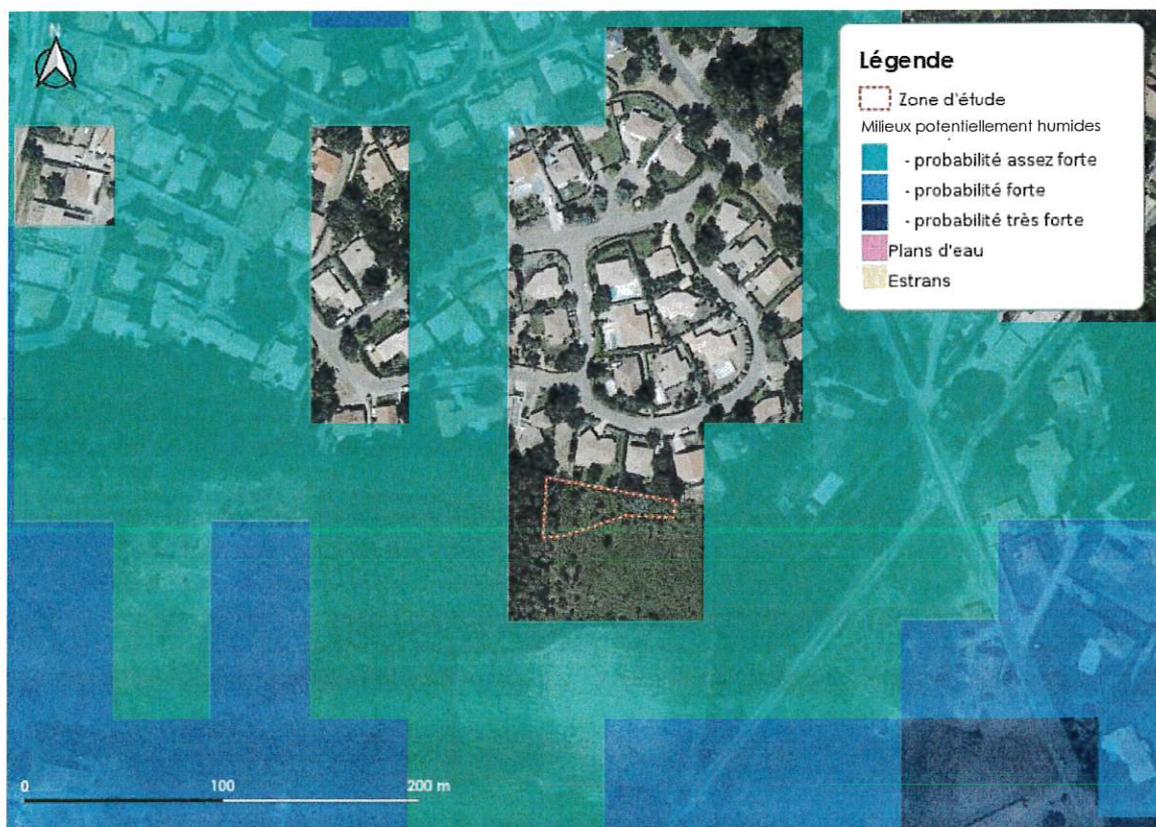


Figure 3 : Milieux potentiellement humides

## 3.4. Zone humide - Critère pédologique

### 3.4.1. Généralités

Pour l'identification des sols de zones humides, l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 2 octobre 2009 s'appuie sur une **règle générale** basée sur la morphologie des sols, et sur des **cas particuliers**. De cette règle générale et de ces cas particuliers sont déduits les types de sols de zones humides.

#### 3.4.1.1. Règle générale

##### **Traits hydromorphiques**

L'engorgement des sols par l'eau peut se révéler dans la morphologie des sols sous forme de traces qui perdurent dans le temps appelées « traits d'hydromorphie ». Les sols de zones humides se caractérisent généralement ainsi par la présence d'un ou plusieurs traits d'hydromorphies suivants :

- ▶ Des **horizons histiques**.
- ▶ Des **horizons réductiques**, les horizons de sols qui subissent des stagnations d'eau permanentes ou quasi permanentes manquent d'oxygène, ils constituent donc un milieu anoxique et réducteur. Le fer à l'état ferreux (Fe(II)) donne au sol une coloration uniforme verdâtre/bleuâtre. Il est possible de mettre en avant le caractère réducteur d'un horizon à l'aide d'un test sur le terrain. Ce test à base **d'1,10-phénantroline** repose sur une réaction colorimétrique, soit une coloration rouge vif apparaît en présence de Fe(II), soit le réactif reste incolore en absence de Fe(II) dans les 10 minutes qui suivent le contact avec le sol. Il peut donc permettre de déterminer si la couleur de l'horizon est liée ou non à la réduction effective du fer.



Figure 4 : Réaction positive au test de colorimétrie : Horizon réductique

- ▶ Des **horizons rédoxiques**, les engorgements temporaires entraînent des cycles rapides d'oxydation et de réduction. Lorsque le sol est saturé en eau et dépourvu d'oxygène, le fer soluble se déplace sur de courtes distances. Lorsque le milieu se réoxygène, le fer précipite sous forme de petits dépôts rouillés, de nodules bruns ou noirs, ou de films colorés similaires. En parallèle, les zones moins riches en fer perdent leur couleur et s'éclaircissent.



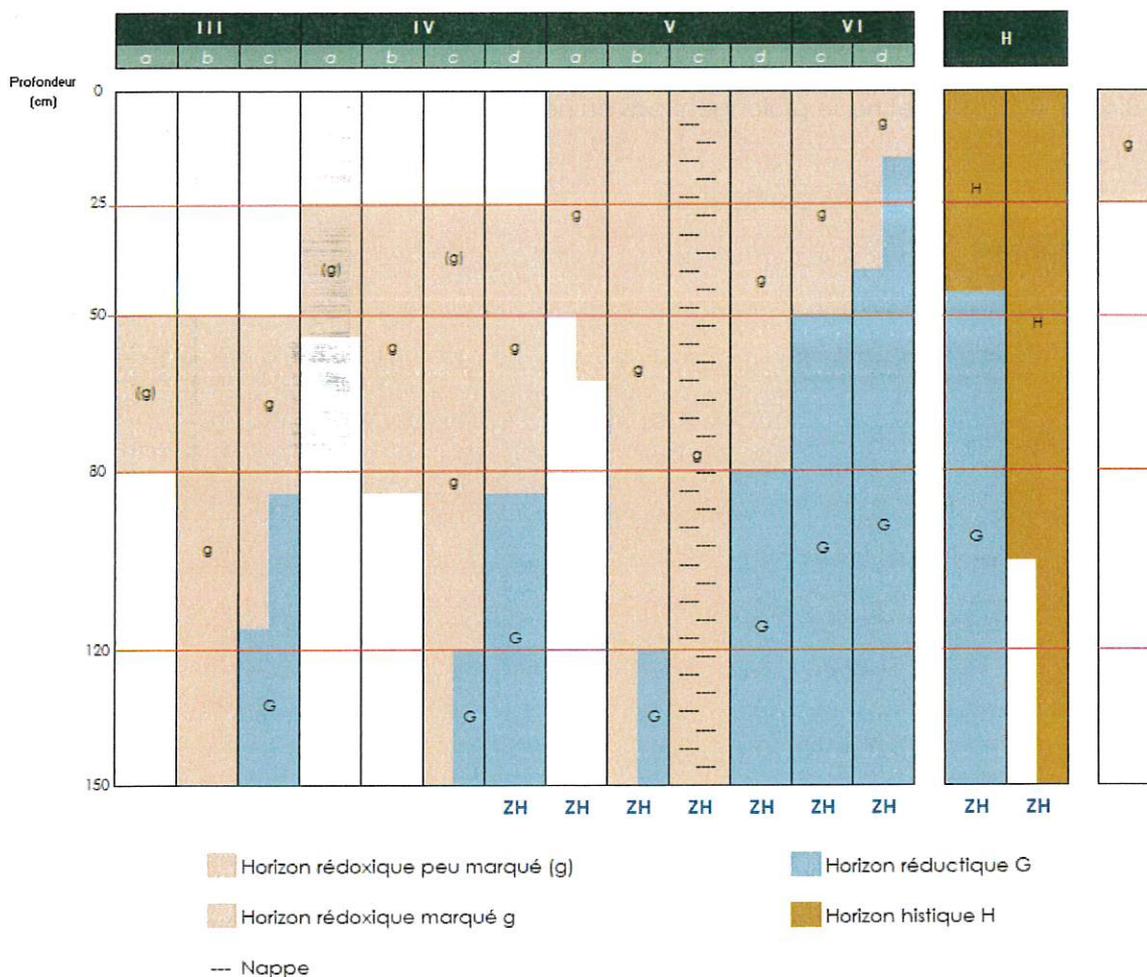
Figure 5 : Horizons rédoxiques

**Classement des sols de zones humides**

Un sol classé zone humide correspond à :

- ▶ A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié.
- ▶ A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des horizons réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA.
- ▶ Aux autres sols caractérisés par :
  - des horizons rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
  - ou des horizons rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, **et** des horizons réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.

Tableau 2 : Classes d'hydromorphies issus du GEPPA 1981 (modifié)



### 3.4.1.2. Cas particuliers

Dans certains contextes particuliers (FLUVIOSOLS développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; PODZOSOLS humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongé ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables.

Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les 50 premiers centimètres de sol

## 3.4.2. Résultat

### 3.4.2.1. Règle générale

En application de :

- ▶ l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 et de la circulaire du 18 janvier 2010 sur la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement,
- ▶ et de la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 « portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement »,

**Aucune zone humide basé sur le critère pédologique n'a été identifiée sur le terrain.**

En effet, les traces d'hydromorphies relevées sur 2 sondages sont présentes uniquement entre -0,40 et -0,50 m/TN et ne se prolongent pas ou ne s'intensifient pas en profondeur.

### 3.4.2.2. Cas particulier

Non concerné.

## 4. Diagnostic floristique

☞ Source : Investigation de terrain, Realys Environnement, 17/03/2025

Lors des investigations de terrain, cinq habitats ont été recensés sur le site du projet selon la typologie Corine biotope :

1. **38.2** : Prairie mésique entretenue
2. **31.831 x 41.5** : Roncier x Prébois de chênes
3. **31.831 x 37.22** : Roncier x Jonchaie acutiflore
4. **83** : Boisement spontané de Mimosa
5. **83.31** : Lisière forestière de plantation de Pins maritimes

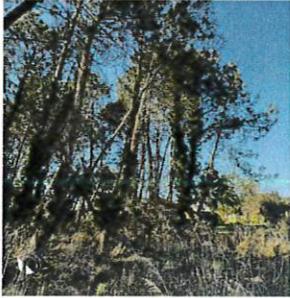
Les milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences entre habitat Corine Biotope et enjeux écologiques.

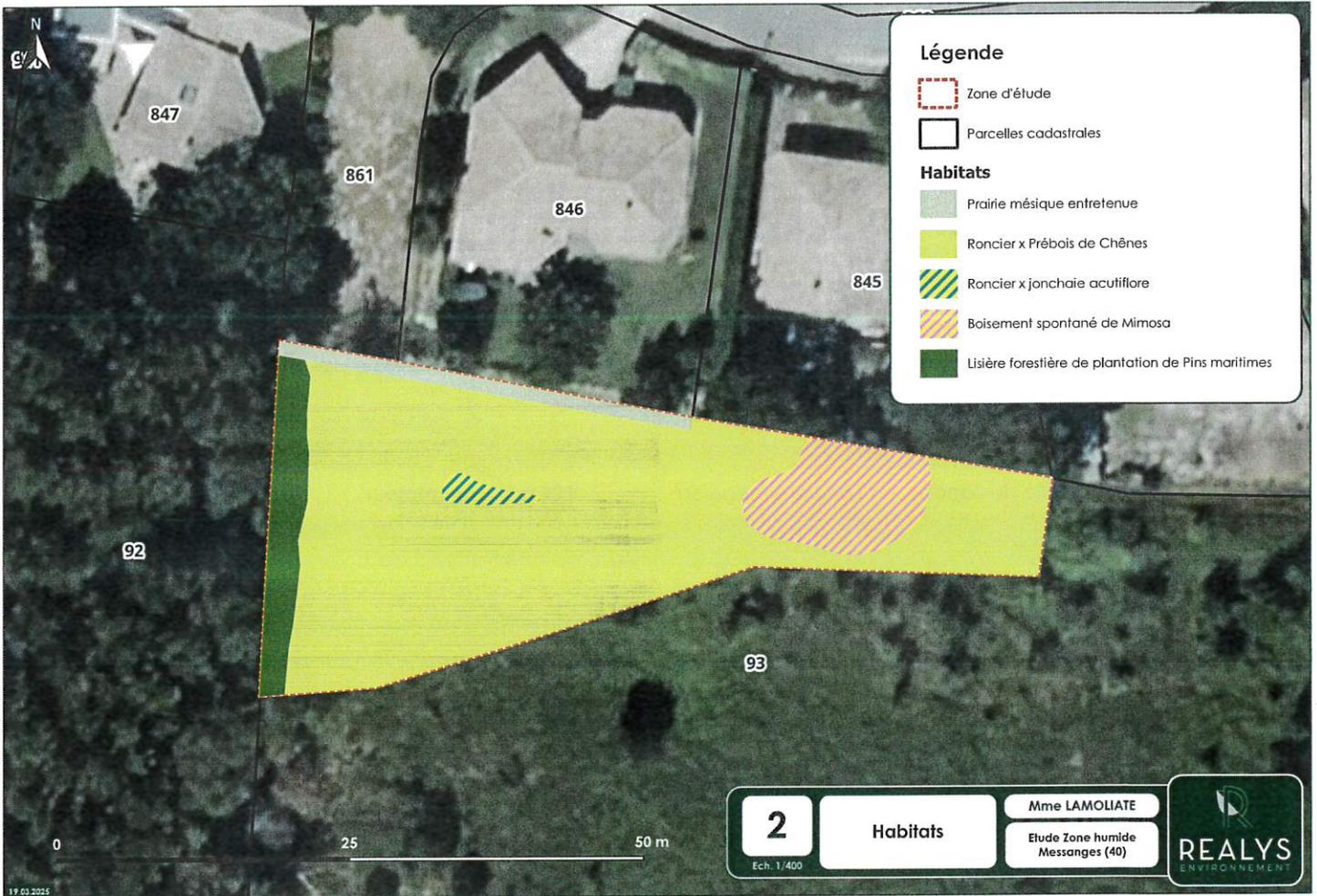
La planche cartographique 2 permet de localiser les habitats rencontrés sur le site.

Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site

Milieu	Code Corine Biotope	Statut	Dénomination	Photographie du milieu	Espèces dominantes et/ou description	Zone humide	Enjeu écologique
1	38.2	-	Prairie mésoïque entretenue		Cet habitat est présent sur la partie Nord de la zone d'étude. Il s'agit d'un milieu composé d'espèces végétales herbacées basses comme le Plantain lancéolé, la Mache doucelle, la véronique de Perse, le Lotier corniculé ou la Petite Oseille.	Non	Très faible
2	31.831 x 41.5	-	Roncier x Prébois de Chênes		Cet habitat est présent sur la majeure partie de la zone d'étude. Il s'agit d'un roncier colonisé par de jeunes individus d'Arbousiers, de Chêne pédonculés et de Chênes lièges. La Fougère aigle et le chèvrefeuille des bois y ont également été recensés. Quelques individus de Phragmites y ont été inventoriés (en faible recouvrement) sur le secteur Ouest.	Non	Faible

Milieu	Code Corine Biotope	Statut	Dénomination	Photographie du milieu	Espèces dominantes et/ou description	Zone humide	Enjeu écologique
3	31.831 x 37.22	-	Roncier x Jonchaie acutiflore		Cet habitat est présent au centre du site, sur environ 12 m². Il s'agit d'un roncier dont la sous-strate est composée d'Avoine de Thore, d'Houlique molle et de Jonc acutiflore. Malgré la proportion significative de Joncs au sein de ce milieu (environ 40 % de recouvrement), celui-ci n'est pas classé comme zone humide.	Non	Faible
4	83	-	Boisement spontané de Mimosa		Ce secteur est uniformément colonisé par des individus de Mimosa (espèce exotique envahissante), probablement échappés d'un jardin voisin.	Non	Très faible

Milieu	Code Corine Biotope	Statut	Dénomination	Photographie du milieu	Espèces dominantes et/ou description	Zone humide	Enjeu écologique
5	83.31	-	Lisière forestière de plantation de Pins maritimes		Bord Ouest du site d'étude constitué d'une plantation de Pins maritimes. La sous-strate est principalement composé de Ronce des bois, de Fougère aigle et de Phragmite.	Non	Faible



**Légende**

- Zone d'étude
- Parcelles cadastrales
- Habitats**
- Prairie mésique entretenue
- Roncier x Prébois de Chênes
- Roncier x jonchaie acutiflore
- Boisement spontané de Mimosa
- Lisière forestière de plantation de Pins maritimes

**2**

Ech. 1/400

**Habitats**

Mme LAMOLIATE

Etude Zone humide  
Messanges (40)



## 4.1. Espèces floristiques

La liste des espèces de la flore rencontrée sur le site est donnée dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Flore répertoriée sur le site

Nom vernaculaire	Nom Scientifique	Statut réglementaire	Espèce indicatrice de zone humide
			Code
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	/	/
Agrostide capillaire	<i>Agrostis capillaris</i>	/	/
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	/	/
Amourette commune	<i>Briza media</i>	/	/
Arbousier commun	<i>Arbutus unedo</i>	/	/
Avoine de Thore	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>	/	/
Canche caryophyllée	<i>Aira caryophylla</i>	/	/
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	/	/
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomera</i>	/	/
Chêne liège	<i>Quercus suber</i>	<b>ZNIEFF</b>	/
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	/	/
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	/	/
Chèvrefeuille du Japon	<i>Lonicera japonica</i>	<b>PEE à impact majeur</b>	/
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	/	/
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	/	/
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	/	/
Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina</i>	/	/
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>	/	/
Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>	/	/
Herbe à Robert	<i>Geranium robertianum</i>	/	/
Herbe de Dallis	<i>Paspalum dilatatum</i>	<b>PEE à impact majeur</b>	/
Herbe de la pampa	<i>Cortaderia selloana</i>	<b>PEE à impact majeur</b>	/
Houlque molle	<i>Holcus mollis</i>	/	/
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	/	/
Jonc acutiflore	<i>Juncus acutiflorus</i>	/	<b>104 101</b>
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	/	/
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>	/	/
Luzule des champs	<i>Luzula campestris</i>	/	/
Mâche doucette	<i>Valerianella locusta</i>	/	/

Nom vernaculaire	Nom Scientifique	Statut réglementaire	Espèce indicatrice de zone humide
			Code
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>	/	/
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>	/	/
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	/	/
Plantain corne-de-cerf	<i>Plantago coronopus</i>	/	/
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	/	/
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	/	/
Ronce des bois	<i>Rubus fruticosus</i>	/	/
Roseau commun	<i>Phragmites australis</i>	/	<b>113 260</b>
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	/	/
Sporobole tenace	<i>Sporobolus indicus</i>	<b>PEE à impact majeur</b>	/
Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	/	/
Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>	/	/
Yucca	<i>Yucca gloriosa</i>	<b>PEE à impact modéré</b>	/

## Légende :

- ▶ **PEE** : Plante Exotique Envahissante
- ▶ **ZNIEFF** : Espèces déterminantes ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine

## 4.2. Zone humide - Critère floristique

Deux espèces indicatrices de zone humide sont présentes au sein du périmètre d'étude : le **Jonc acutiflore** et le **Roseau commun**.

Les espèces référencées comme caractéristiques de zones humides d'après l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009) qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'Environnement sont citées dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Liste des espèces inventoriées et référencées comme caractéristiques de zones humides

Nom vernaculaire	Nom Scientifique	Code arrêté du 24 juin 2008	Zone d'observation	Recouvrement
Jonc acutiflore	<i>Juncus acutiflorus</i>	104 101	Milieu 2 – Roncier x Prébois	1
			Milieu 3 – Roncier x Jonchaie acutiflore	3
Roseau commun	<i>Phragmites australis</i>	113 260	Milieu 2 – Roncier x Prébois	2

Tableau 6 : Classe de recouvrement des espèces selon la méthode phytosociologique de Braun-Blanquet

Coefficient	Classe de recouvrement en %
5	75-100
4	50-75
3	25-50
2	5-25
1	1-5
+	<1
r	Individu isolé

Ces espèces ne représentent pas plus de 50 % de recouvrement cumulé sur les milieux 2 et 3. Ainsi, leur recouvrement ne permet pas de classer cet habitat comme humide au sens de la réglementation en vigueur. Toutefois, pour valider le caractère non humide du milieu 3, il est recommandé de réaliser une seconde visite en mai afin de confirmer le pourcentage de recouvrement du **Jonc acutiflore**.

## 5. Synthèse zones humides

Les milieux occupant la zone d'étude sont majoritairement constitués d'un roncier.

Nos investigations se sont basées sur les critères de la végétation et du sol au sens de l'**arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> Octobre 2009** et tenant compte de la **loi n°2019-773 du 24 juillet 2019**.

**Aucune zone humide, tant sur le critère floristique que pédologique, n'a été identifiée sur le site d'étude.**

## 6. Calendrier des inventaires de terrain

Tableau 7 : Calendrier d'inventaire

Thématique	Date	Expert	Méthodologie d'inventaire
Hydropédologie	17/03/2025	Guillem MOUSSARD	Sondages à la tarière manuelle Etude hydropédologique
Flore/Zone humide/Habitats	17/03/2025	Loïc FASAN	Inventaire botanique et regroupement en milieux homogènes

# Annexe

*Annexe 1*  
*Synthèse profils pédologiques*

Sondage	S1	
Date : 17/03/2025	Temps Beau	Couvert Roncier
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		
0,15	Sables + Matière organique	<b>Traces d'hydromorphies : /</b> <b>Nappe : -0,75 m/TN</b>
0,40	Sables brun clair	
1,00	Sables beiges	
<b>Arrêt du sondage</b>	Nappe	
Observation	/	



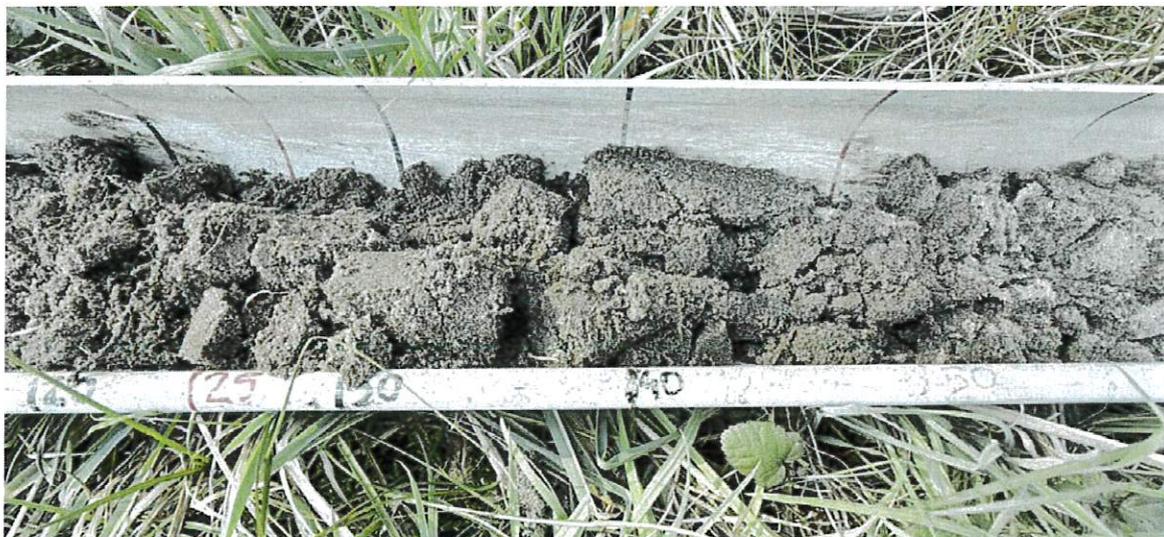
Sondage	S2	
Date : 17/03/2025	Temps Beau	Couvert Roncier
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		
0,10	Sables + Matière organique	<b>Traces d'hydromorphies : /</b> <b>Nappe : -0,72 m/TN</b>
0,35	Sables brun clair / gris	
1,05	Sables beiges	
<b>Arrêt du sondage</b>	Nappe	
Observation	/	



Sondage	S3	
Date : 17/03/2025	Temps Beau	Couvert Roncier
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		
0,10	Sables + Matière organique	<b>Traces d'hydromorphies : /</b> <b>Nappe : -0,67 m/TN</b>
0,25	Sables gris clair	
0,95	Sables blanc	
<b>Arrêt du sondage</b>	Nappe	
Observation	/	



Sondage	S4	
Date : 17/03/2025	Temps Beau	Couvert Roncier
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		
0,10	Sables + Matière organique	<b>Traces d'hydromorphies : -0,40 m/TN</b> <b>Nappe : -0,68 m/TN</b>
0,50	Sables gris	
0,95	Sables beiges	
<b>Arrêt du sondage</b>	Nappe	
Observation	/	



Sondage	S5	
Date : 17/03/2025	Temps Beau	Couvert Roncier
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		
0,15	Sables + Matière organique	<b>Traces d'hydromorphies : /</b> <b>Nappe : -0,63 m/TN</b>
0,50	Sables gris	
0,85	Sablo-limoneux, gris/noir	
1,10	Sables beiges	
<b>Arrêt du sondage</b>	Nappe	
Observation	/	



Sondage	S6	
Date : 17/03/2025	Temps Beau	Couvert Roncier
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		
0,20	Sables + Matière organique	<b>Traces d'hydromorphies : /</b> <b>Nappe : -0,64 m/TN</b>
0,60	Sables gris clair	
0,90	Sables beiges	
<b>Arrêt du sondage</b>	Nappe	
Observation	/	



Sondage	S7	
Date : 17/03/2025	Temps Beau	Couvert Roncier
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		
0,15	Sables + Matière organique	<b>Traces d'hydromorphies : /</b> <b>Nappe : -0,60 m/TN</b>
0,50	Sables gris	
0,90	Sables beiges	
<b>Arrêt du sondage</b>	Nappe	
Observation	/	



Sondage	S8	
Date : 17/03/2025	Temps Beau	Couvert Roncier
Profondeur (m/sol)	Description du profil	Hydromorphie
0		
0,10	Sables + Matière organique	Traces d'hydromorphies : -0,48 m/TN Nappe : -0,67 m/TN
0,45	Sables gris	
0,95	Sables beiges	
<b>Arrêt du sondage</b>	Nappe	
Observation	/	

